

PRÉSENTATION

LA PRATIQUE DE LA VOILE EST UN SPORT QUI PEUT ÊTRE PRATIQUÉ PAR TOUS, À TOUS LES ÂGES ET QUELQUES SOIENT LES CAPACITÉS

La diversité des supports, les possibilités de navigation en solitaire, en double ou en équipage offre une large gamme de **plaisirs et de sensations**.

Tous les types de handicap peuvent pratiquer la voile avec des **degrés d'autonomie importants** par l'adaptation des commandes, des bateaux, de la pédagogie,...

La FFVoile s'est engagée dans le développement des pratiques handivoile - handivalide avec comme point d'ancrage principal **la mixité**.

Nous parlons bien ici de personne en situation de handicap, car nous naviguons **avec des personnes avec leurs capacités, leurs possibilités**, au delà de la situation liée au handicap.

UNE PRATIQUE DE LA VOILE DANS LA MIXITÉ



Personnes en situation de handicap physique ou sensoriel

Personnes en situation de handicap mental

Personnes valides

LA FFVOILE ACCOMPAGNE L'ENSEMBLE DE SES STRUCTURES : CLUBS, COMITÉS DÉPARTEMENTAUX, LIGUES, CLASSES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE PRATIQUE.

→ Elle favorise la mise en place de **parcours sportifs** allant de la découverte jusqu'à la pratique sportive régulière et **hebdomadaire dans les clubs**.

→ La **compétition** est un des prolongements de cette pratique sportive avec des régates locales jusqu'aux championnats de France, voire internationaux.

→ La **formation** est un axe de travail important avec la mise en œuvre de formations dédiées pour les bénévoles et pour l'encadrement.

OÙ PRATIQUER ?

Le site www.fairedelavoile.fr vous permet de trouver un club de voile à proximité.

Parmi les critères de recherche, vous pouvez sélectionner les clubs ayant une activité handivoile.



EN FRANCE :

- 290 clubs qui accueillent 14 200 personnes en situation de handicap.
- 113 régates handivalides

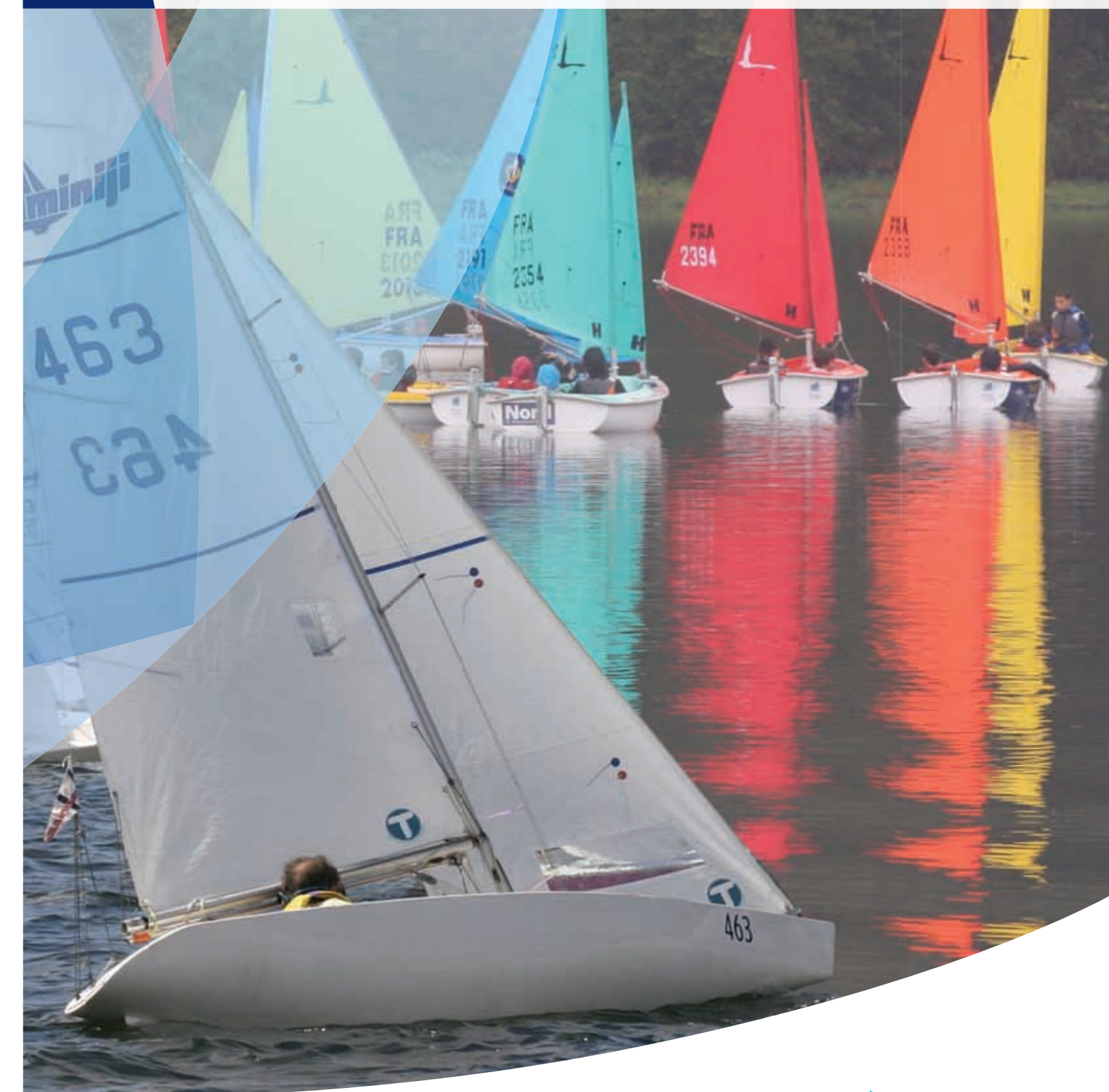
CONTACT :

Pour contacter la commission : handivoile@ffvoile.fr

<http://handivoile.ffvoile.fr>



HANDIVALIDE TOUS ENSEMBLE



REVUE DE QUESTIONS

Sur quels types de bateau ?

Tous les bateaux peuvent être utilisés et la majorité de la pratique peut se faire avec les bateaux habituels présents dans les écoles de voile.

En fonction des possibilités de la personne en situation de handicap, certains supports seront plus adaptés que d'autres.

La pratique compétitive, en fonction des possibilités peut se faire sur des supports spécifiques.

De l'adaptation mineure jusqu'à l'utilisation de commandes électriques, les possibilités de chacun sont questionnées pour une pratique facilitée.



Faut-il savoir nager ?

Non, la FFVoile a œuvré auprès du Ministère des Sports pour une adaptation du code du sport afin que les personnes en situation de handicap puisse pratiquer même si elles ne peuvent attester savoir nager 25 m ou réaliser un test d'aisance aquatique.

La FFVoile a ainsi édité un règlement de sécurité spécifique pour les personnes en situation de handicap avec des éléments renforçant le dispositif de sécurité.



Que faire de mon fauteuil ?

Certains bateaux peuvent embarquer les personnes à mobilité réduite avec leur fauteuil, mais un des éléments recherchés est justement de s'affranchir du fauteuil et de pouvoir naviguer comme tout le monde en laissant le fauteuil sur le ponton.

De plus en plus de clubs sont équipés de portiques d'aide à l'embarquement pour une mise en œuvre rapide et confortable.

Comment s'organise l'accueil en fonction du handicap ?

Cela doit s'effectuer le plus naturellement possible.

La prise en compte du handicap sera la base des échanges avec deux questions :

- Quelle offre de pratique peut être proposée en fonction du type de handicap et des possibilités du club ?
- Quelles sont les précautions à prendre individuellement pour que la pratique puisse s'organiser avec le plus grand confort ?

Un dialogue constant se met en place entre l'équipe du club, la personne, son encadrement, sa famille.



Quel équipement ?

C'est un sport nautique qui peut mouiller !

Prévoir des affaires de rechange est le minimum. Des vêtements de protection aux embruns, au froid, au soleil devront être apportés.

Ensuite, chaque personne venant pratiquer adaptera son équipement à ses besoins et spécificités.



Quelle accessibilité ?

La loi impose la mise en accessibilité des structures.

Les normes d'accessibilité sont appliquées dans nos structures.

Une grande majorité des personnes en situation de handicap qui souhaitent pratiquer la voile n'a pas besoin d'équipement ou d'accessibilité renforcée.

Au-delà de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les structures peuvent prévoir d'autres aménagements qui permettent de faciliter la pratique. La FFVoile fournit des conseils et des préconisations à ses structures.

LES PARCOURS SPORTIFS

“LA VOILE EST UN SPORT, LA VOILE C'EST TON SPORT !”

Ce slogan utilisé par la FFVoile s'applique aussi à la pratique handivoile-handivalide.

Au delà de la découverte, chaque club doit pouvoir proposer un ou des parcours de formation et de pratique débouchant sur une pratique sportive hebdomadaire.

Compétition Apprentissage Découverte Pratique sportive régulière

DÉCOUVERTE

→ Une à deux séances avec comme objectif : faire aimer la voile

APPRENTISSAGE

→ Découvrir le fonctionnement du bateau, faire ses premiers bords en autonomie et arriver au niveau 1 de la démarche de progression FFVoile.

Approfondir le fonctionnement du bateau et gagner en autonomie sur l'ensemble du plan d'eau et arriver au niveau 2 et 3 de la démarche de progression FFVoile.

Cet apprentissage peut s'aborder par :

- la sensation et le plaisir de la glisse.
- l'exploration du plan d'eau, partir à l'aventure.
- la performance pour aller vite et optimiser la pratique.

PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE

- L'école de sport : des entraînements hebdomadaires pour les plus jeunes.
- L'animation sportive hebdomadaire autour d'une pratique ludique et conviviale.
- Pratiquer la voile sur les 3 modalités : sensation - exploration - performance
- Naviguer sur différents supports, en solitaire, en double en équipage, sur catamaran, dériveur, bateau collectif,
- Faire de la croisière...

Autant de modalités de pratique sportive, complémentaires pour se retrouver entre amis pour de bons moments de convivialité et d'échange pour progresser dans sa pratique avec les autres, se dépenser physiquement.



Miniji



Hansa 303

COMPÉTITION

→ Pour les mordus qui aiment le jeu, il y a la régates qui est avant tout un moment de plaisir. Il y en a à différents échelons pour que chacun navigue à son niveau, du local jusqu'aux championnats de France.

Il existe 2 championnats de France Handivalide :

- le championnat de France Handivalide sur Miniji : petit bateau solitaire.
- le championnat de France Handivalide double sur Hansa 303 : petit bateau en double.

Un circuit de régates international existe aussi sur différents supports. La FFVoile participe à un championnat sport partagé avec l'UNSS. En fonction du handicap et des possibilités de la personne, une pratique sur les supports habituels en régates sera favorisée.

FORMATION ET ACCESSIBILITÉ

Afin de faciliter le développement de la pratique et pour permettre d'optimiser la qualité de l'accueil et de l'encadrement, la FFVoile produit des documents et met en place 2 formations :



L'Accompagnateur handivoile

s'adresse aux bénévoles qu'ils connaissent ou non la voile ou le handicap. Sur 2 jours, les notions d'accueil, d'accessibilité, de préparation du matériel, de confort sont décrites avec beaucoup de pratique. Un contenu type E-learning vient appuyer cette formation. Les bénévoles ainsi formés, placés sous la responsabilité de l'encadrant vont aider à la mise en œuvre de l'activité et permettre ainsi de gagner du temps et de la qualité de pratique. C'est aussi pour eux la possibilité de pratiquer, découvrir la voile dans le cadre de la pratique handivalide !



Une plateforme d'échanges par internet met en relation toutes les personnes qui ont suivi ces formations afin qu'un réseau de partage vienne alimenter la connaissance, les savoirs faire et les bonnes pratiques accessible à tous.

<http://handivoile.ffvoile.fr>



L'éducateur handivoile

permet au personnel d'encadrement d'avoir une sensibilisation approfondie à l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap. Avec une alternance de théorie et de pratique, les 6 jours de formation (éligible au titre de la formation professionnelle continue) permettent d'appréhender tous les types de handicap, les différentes pratiques et supports. Là aussi un contenu type e-learning vient renforcer le temps de formation.



Un guide sur l'accueil et l'organisation est également accessible afin de présenter non seulement aux structures de la FFVoile, mais aussi aux structures d'accueil des personnes en situation de handicap toutes les possibilités et la grande accessibilité de la voile.

→ La FFVoile travaille également avec le Pôle Ressources National Sport et Handicap du Ministère des Sports, notamment sur la production documentaire et technique et plus globalement sur le développement de la voile pour les personnes en situation de handicap.

www.handicaps.sports.gouv.fr

→ La FFVoile est conventionnée avec La Fédération Française Handisport pour développer l'ensemble des activités handivoile et organiser le championnat de France Handisport de voile.

www.handisport.org